

Pharmagest - Dopill

Le pilulier connecté

Description

Afin d'améliorer l'observance et d'accompagner la gestion des médicaments à domicile (et donc éviter de potentielles hospitalisations ou ré-hospitalisations), un pilulier connecté peut être mis en place au domicile de la personne.

Celui-ci est **prescrit par le médecin traitant (via le PPS) et préparé par le pharmacien d'officine pour une semaine renouvelable.**

Fonctionnement

Le pilulier émet un signal sonore et visuel pour chaque prise de médicaments. La personne doit alors percer la case où se trouve le traitement, le prendre, et un signal est automatiquement envoyé au pharmacien d'officine qui peut ainsi suivre à distance la prise de médicaments du patient.

En cas de non-prise du traitement, le pharmacien ou d'autres personnes désignées (aidant, médecin traitant, etc) reçoivent une alerte afin qu'ils puissent vérifier la situation et refaire un point avec le patient.

Conditions :

- Etre âgé(e) de 75 ans et plus
- Résider sur la Métropole du Grand Nancy ou le territoire de Saint Nicolas de Port
- Avoir 3 liens par jour avec les médicaments
- Avoir envie de prendre son traitement et en admettre l'utilité
- Ne pas avoir d'antécédents d'accident d'origine iatrogène

Délai de mise en place / durée

24 heures suivants la demande
Pilulier préparé pour une semaine, renouvelable

Siel Bleu

L'activité physique adaptée

Description

Sur avis médical, des séances d'activité physique adaptée peuvent être organisées pour la personne âgée.

Ces séances ont pour but de **renforcer en profondeur l'ensemble du corps, d'assurer de la prévention** (apprendre à anticiper les chutes, à mieux tomber...), **travailler sur différents thèmes** comme les sorties à l'extérieur du domicile...

Ces séances sont **individuelles à domicile** et sont dispensées par un éducateur APA.

Afin de définir le nombre de séances nécessaires, l'éducateur effectue en amont une évaluation des besoins sur le lieu de vie.

Prise en charge et démarches à effectuer

Prise en charge dans le cadre de PAERPA.

→ Prendre contact avec la plateforme d'accueil CTA (Coordination Territoriale d'Appui) :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h00

Conditions indispensables :

- Etre âgé(e) de 75 ans et plus
- Résider sur la Métropole du Grand Nancy ou le territoire de Saint Nicolas de Port
- Avoir des difficultés de mobilité

Conditions secondaires (au moins une) :

- Etre isolé(e)
- Ne pas bénéficier d'activité physique collective
- Avoir une aide à domicile

Délai de mise en place / durée

Mise en place rapide, 10 à 15 séances individuelles/ personne.

Pour mieux comprendre

N° unique d'accueil CTA : 03.55.68.50.90